

COMITÉ DE DÉROGATION AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 3 mai 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00084 et D08-01-17/B-00085
Propriétaire(s) : Vincent Della Zazzera
Emplacement : (20) 22, avenue Stevens
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : lot 20 et partie du lot 21, plan enr. 399
Zonage : R4N
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite démolir la maison existante et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes afin d'établir des titres fonciers distincts pour les deux triplex de trois étages proposés, un triplex sur chacune des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession et de concessions de servitudes/emprises. La propriété est représentée par les parties 1 à 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00084	11,43 m	30,48 m	348 m ²	1 et 2	20, avenue Stevens
B-00085	11,43 m	30,48 m	348 m ²	3 et 4	22, avenue Stevens

Il est proposé d'établir une emprise sur la partie 2 au bénéfice des propriétaires des parties 3 et 4 aux fins d'accès piétonnier et motorisé et d'établir une emprise sur la partie 3 au bénéfice des propriétaires des parties 1 et 2 aux fins d'accès piétonnier et motorisé.

Les bâtiments proposés et les parcelles proposées ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00088 et D08-02-17/A-00089) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.